



PROJET INTER-ACADÉMIQUE SUR L'ALIMENTATION DURABLE EN ILE-DE-FRANCE

Déroulé des négociations en Commission

PRINCIPE DE LA SIMULATION :

Tout au long de la journée de simulation, 3 Commissions se dérouleront en parallèle. Chaque Commission traitera d'une Thématique de l'Accord. Ces thématiques sont développées dans les Chapitres 2, 3 et 4 de la proposition d'accord.

- Commission A : **Développer les initiatives locales et créer des synergies**
- Commission B : **Lutter contre le gaspillage alimentaire**
- Commission C : **Réussir la transition écologique et économique de notre système agro-alimentaire**

OBJECTIF DES COMMISSIONS

Le but des Commissions est de produire, par le biais des discussions entre acteurs – ou « négociations » - une version définitive du chapitre relatif à la thématique abordée dans la Commission.

Y seront discutés :

- **L'article**, texte de mise en contexte, et d'explicitation globale des enjeux partagés
- **L'objectif**, commun à tous les acteurs
- **Les engagements** de chaque acteur partie prenante à la discussion

DÉROULÉ DES NÉGOCIATIONS EN COMMISSION :

PREMIER TOUR : Son objectif est de faire une première « prise de température » sur la position des acteurs vis-à-vis des disposition générales, communes à tous, du Chapitre traité dans la Commission.

- **ÉTAPE 1.1** : Lecture par le modérateur de l'Article et de l'Objectif Général.
- **ÉTAPE 1.2** : Tour de table : proposition d'amendement de l'Article et/ou de l'Objectif.
- **ÉTAPE 1.3** : Premier vote sur les propositions amendement.

Les points qui n'auraient pas fait consensus à ce stade sont mis de cotés et seront réétudiés dans les prochaines tours.

DEUXIÈME TOUR : Une fois les dispositions générales validées dans leur ensemble et les points de tensions identifiés, le deuxième tour consiste à s'accorder sur les engagements de chaque acteur pour contribuer à la réalisation de l'objectif commun.

Les étapes suivantes seront répétées pour chacune des catégories d'acteurs présentes au sein de la Commission. (6 fois en tout).

- **ÉTAPE 2.1** : présentation de l'acteur « z » et lecture de la version de son engagement présent dans la proposition d'Accord.

- ÉTAPE 2.2 : Étude des éventuelles propositions d'engagements complémentaires / alternatifs formulées par l'acteur « z » à partir de la première version de son engagement dans la proposition d'accord.
- ÉTAPE 2.3 : Étude des demandes formulées par les autres acteurs vis-à-vis de l'engagement de l'acteur « z »
- ÉTAPE 2.4 : Prise en note des contres propositions et/ou demande de contreparties formulées par l'acteur « z » au regard des demandes de l'ÉTAPE 2.3.
- ÉTAPE 2.5 : Premier tour de vote sur les engagements de l'acteur « z », sous réserve des contreparties énoncées en ÉTAPE 2.4.

Ces étapes sont ensuite à répéter pour chacune des catégories d'acteurs présentes à la Commission. Les contreparties demandées par l'acteur « z » en ÉTAPE 2.4 seront lues en ÉTAPE 2.3 de l'acteur concerné.

TROISIÈME TOUR : Une fois les engagements de chaque acteur retravaillés et validés par tous, un dernier tour de vote est organisé pour valider la forme définitive de l'article, de l'objectif et des engagements présents au Chapitre étudié par la Commission.

- ÉTAPE 3.1 : Vote sur la validation de l'Article et de l'Objectif Général.
- ÉTAPE 3.2 : Vote sur la validation des Engagements (1 vote par engagement)
- ÉTAPE 3.3 : Vote définitif général sur le Chapitre

Si des points de blocage persistent, ils doivent être adressés un à un jusqu'à ce qu'à validation complète du chapitre par la Commission.

MODALITÉS DE VOTE :

Les tours de vote se font à main levée. Chaque catégorie d'acteur possède une voix. Le vote se fait à l'unanimité puis à la majorité si les négociations échouent.

PARTICIPANTS AUX COMMISSION :

2 Modérateurs par Commission – étudiants de Agro Paris Tech ou autre intervenant externe.

18 Négociateurs par commission – vos élèves. 1 élève par établissement participant.

16 Rapporteurs pour la journée – vos élèves. 1 élève par établissement participant.

RÔLE DES NÉGOCIATEURS :

Chaque Lycée peut envoyer 1 élève par Commission, habilité à « négocier » au nom de son établissement en représentant les intérêts de la catégorie d'acteurs étudiée au cours de l'année.

Si vous ne participez pas aux 3 Commissions, signalez-le au plus vite aux équipes organisatrices.

RÔLE DES RAPPORTEURS :

Chargés de faire un compte-rendu de la journée à vos classes, ils auront un rôle d'observateur. Il leur sera demandé de participer à chacune des Commissions (1 commission par session de négociation).

Ils pourront être un appui pour le Négociateur principal de votre lycée, mais également prendre des notes sur le contenu des échanges afin de préparer leur compte rendu.

Celui-ci peut prendre la forme d'articles de presse, d'interview écrites ou vidéo (à réaliser pendant les temps de pause), de reportage photo ou de rapport plus formel.

****Une solution de mise en commun des supports de compte-rendu sera proposée le jour de la négociation****

Ils pourront, s'ils sont désignés par leur camarades, présenter l'engagement de leur acteur en séance plénière et auront la charge d'apposer leur signature à l'Accord final.